L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
IMPRIMÉ PAR JEROME BATON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 13 JANVIER 1836.

Nouvelles de France de 5 jours plus récentes, reçues par la voie de la Havane.

Le navire Le Havre, parti du Havre, est arrivé à la Havane dans la nuit du 3 au 4 du courant, fournit ainsi ce n'est la voie dans les extraits que nous donnons aujourd'hui, des nouvelles de Paris jusqu'au 14 novembre. Le départ de Mr. Barton, de la capitale, paraît être certain; ce qui autre, occasionné, dit-on, par du gouvernement français, le rappel de Mr. Pageot.

Un article de *National* annonce qu'une flotte de 15 voiles a été mise sous les ordres d'un amiral et de deux vice-amiraux, et que tous les préparatifs que l'on faisait annonçaient la guerre. La guerre! et bien s'il le faut, nous saurons montrer à la nation la plus puissante du monde que nous savons la faire avec honneur et gloire. Nous saurons surtout lui apprendre que le peuple américain, quelque éloigné qu'il soit de tenter le sort des armes contre un gouvernement ami, ne balance jamais à opter lorsqu'il s'agit d'acheter la paix par le déshonneur national, conséquence immédiate d'une rétractation que la France n'a pas le droit de demander ni l'Amérique d'accorder. Si donc cette première puissance s'obstine dans sa demande indécrète; si le dernier message du président, expression des sentiments unanimes de la nation, ne satisfait pas la susceptibilité des chambres françaises, que restera-t-il à faire? La réponse se trouve écrite dans tous les cœurs américains: le peuple entier s'écriera: aux armes! aux armes! Espérons néanmoins qu'il n'en sera pas ainsi, et que le message mettra un terme à toutes les difficultés qui enveloppent maintenant la question de notre indemnité.

Le brick Caroline, capitaine Gowap, est entré hier au soir en rade, venant de Belfast ci-nous fournit des gazettes de cette ville jusqu'au 12 novembre, mais elles ne contiennent rien de nouveau en fait de politique européenne. On trouvera dans la partie anglaise de notre feuille une classification des cotons et des tabacs du marché de ladite ville, étée prix courant de cette place du 12 du même mois.

LEGISLATURE D'ETAT.

SENAT.

SEANCE DU MARDI, 5 JANVIER 1836.

Après la lecture du procès-verbal et l'appel nominal, M. Moore présente un bill pour subvenir aux dépenses des volontaires qui seront voisés de cette ville pour la Floride. Il présente aussi un autre projet de loi pour mettre des bornes à la vente des liqueurs spiritueuses. Ce dernier bill exige de tous ceux qui vendent des liqueurs spiritueuses dans la paroisse d'Orléans, d'obtenir une licence du trésorier de l'Etat, en payant $1000, en fournissant caution de $1000, et produisant un certificat de bonnes mœurs; et dans toute autre paroisse, d'obtenir une licence du juge de paroisse, en payant $500 et en fournissant caution de $2000.

Ce bill est renvoyé à une seconde lecture pour la séance prochaine.

Le président du Sénat présente la démission de M. Nicholas. Deux motions sont successivement adoptées, la première pour autoriser le gouverneur à fournir à M. Nicholas ses lettres de créance comme sénateur au Congrès des Etats-Unis, et la seconde pour autoriser le président du Sénat à nommer un remplaçant à M. Nicholas dans les divers comités auxquels il avait été employé.

M. Labauve, du comité des affaires non-achevées, présente un rapport sur les quatre bills qui n'ont pas été adoptés à la dernière session. Le premier est pour venir au second pour autoriser le bureau de l'Etat à incorporer l'église de Saint-François-Xavier, sur la requête de la paroisse pour amender dans certains détails le code de procédure; et le quatrième pour amender divers articles du code civil et de procédure.

Sur la motion de M. Brownson, ces bills sont lus en entier, et après une discussion qui roule sur le principe de l'agrégation des affaires non-achevées, un bill originairement transmis par la chambre des représentans, il est décrété que le bill pour incorporer l'église de Saint-François-Xavier sera déposé sur le bureau de la chambre.

M. Brownson pense que tout projet de loi dont l'une ou l'autre chambre n'a pas disposé dans la dernière session mérite d'être adopté de nouveau lorsque l'on a été présenté, car dans le cas où eu bill serait adopté à la présente session, il lui faudrait encore l'assentiment de l'autre chambre.

M. Hennen, ainsi que le sénateur des Attakapas, que cette manière d'envisager le sujet serait au moins plus expéditive, si chaque chambre voulait considérer comme lu projet de loi approuvé par elle, ce qui ne serait qu'elle aurait transmis à l'autre. Certes la Chambre des Représentans peut juger s'il est convenable que le Sénat agisse sur les bills qui sont restés au dossier, et d'un autre côté, cela faciliterait les devoirs des sénateurs qui seraient, dans le cas contraire, obligés de s'instruire auprès des membres de l'autre chambre. Il croit toutefois que c'est le plus convenable que le comité des affaires non achevées ne présente par de rapport sur les bills transmis par l'autre chambre et que le secrétaire du Sénat les ait renvoyés à la chambre des représentans pour y être soumis à une nouvelle délibération.

Le président fait observer au Sénat que la coutume a toujours été que le comité des affaires non-achevées présente un rapport sur les bills qu'il pouvait choisir, parmi ceux seulement qui se trouvaient dans le dossier du Sénat comme n'ayant pas été adoptés pendant la session précédente. Il était alors au choix du Sénat, soit de déléguer cet le bureau, soit de les rejeter, ou enfin de les mettre en discussion. Il est pas du devoir du comité d'embrasser dans son rapport toutes les affaires non achevées, mais il peut au contraire choisir celles qui lui semblent mériter d'occuper le Sénat. Cependant tous les projets de lois inscrits au dossier du Sénat lui appartiennent, ne devraient pas en sortir à moins que leur sort fût décidé d'une manière ou d'autre.

M. Porche présente une résolution pour autoriser M. A. Robin juge de la paroisse de la Pointe Coupée à prendre congé de 6 mois, et pour nommer M. C. Poydras, notaire, actuellement pendant son absence. *Cette résolution passe à une première lecture.*

Le Sénat, suivant l'ordre du jour, entend la première lecture de plusieurs projets de loi et résolutions qui lui ont été transmis par la Chambre des Représentans.

L'acte pour fixer les honoraires du Gouverneur est ajourné, ainsi que celui pour établir à Natchitoches une agence du bureau des terres publiques.

L'acte qui spécifie le nombre de membres d'administration de l'académie de Montpelier passe à une seconde lecture et sera lu pour la troisième fois dans la séance de demain.

L'acte présenté par M. Bossier pour régler les élections dans la paroisse de Claiborne est renvoyé à un comité spécial composé de MM. Bossier, Brownson et Morriner.

Le secrétaire de la Chambre des Représentans apporte plusieurs résolutions qui exigent l'assentiment du Sénat; l'une est pour la nomination d'un comité qui doit examiner la situation de la banque de l'Union, de celle de la Louisiane et le dernier rapport annuel du trésorier; une autre pour ordonner un comité de travaux publics d'examiner et d'améliorer la navigation de la rivière Tèche; enfin une troisième pour la nomination d'un comité qui trace la ligne des limites entre les paroisses de Pointe-Coupée, de Baton-Rouge et d'Iberville.

Sur motion de M. Hoa, une autre résolution, transmise par la Chambre des Représentans, pour la nomination d'un comité qui présente un rapport sur l'acte pour l'émission des bons de l'Etat pour une valeur de 20 millions portant intérêt de 3 pour cent, est prise en considération, lue et adoptée.

Le Président nomme pour composer ce comité MM. Hoa, Reed et Dupré.

Le Sénat s'occupe jusqu'à cinq heures de l'affaire mentionnée par l'exécutif et s'ajourne au lendemain.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Deux bills ont été soumis aux délibérations de cette Chambre, dans la séance d'hier. Le premier est l'acte pour accorder un privilège de banque à la Compagnie des Améliorations de la Nouvelle-Orléans; la première section ayant pour but de doubler le capital actuel de cette compagnie, a été adoptée, non sans une discussion animée sur le mérite du bill dans son ensemble. Une opposition assez forte paraît cependant se prononcer contre le privilège demandé. La discussion des autres sections a été renvoyée à Mardi prochain—quelques membres ayant manifesté le désir de s'éclairer plus amplement sur le sujet soumis à leur attention.

Le second bill fut celui relatif à l'élection d'un imprimeur d'Etat. *Les amendements introduits et adoptés* sont de nature à faire décliner la candidature à tous ceux qui postulaient cette place: les charges de l'imprimeur devenant trop considérables pour permettre à tout homme *consciencieux de se mettre sur les rangs.*

NOUVELLES DE PARIS,

De cinq Jours plus récentes.

Le Paquebot à vapeur *David Brown*, qui faisait les voyages de New-York à Charleston, et qui fait maintenant les trajets réguliers de Charleston à la Nouvelle-Orléans, en touchant à la Havane, est arrivé hier de cette dernière ville, nous apportant une liasse du *Diario* jusqu'au 7 courant inclusivement. Par ces journaux nous voyons que le navire français le *Sylphide*, parti du Havre, était arrivé à la Havane, après 47 jours de traversée, et donnant des nouvelles de Paris jusqu'au 14 novembre. Les détails qu'il contient sont les mêmes que celles que nous avons déjà publiées. Les nouvelles que nous recevons du théâtre de la guerre anticipent cependant sur celles que nous avons déjà données, comme on le verra par les extraits suivans.

PARIS, 3 Novembre.

Le conseil des ministres vient de perdre un de ses membres les plus estimables et l'Etat un de ses serviteurs les plus dévoués, dans la personne de M. le vice amiral de Rigny, décédé dans la nuit du 6 au 7 du courant, après 3 semaines d'une douloureuse maladie. En mourant, il laisse après lui le souvenir d'un acte célèbre, d'un trait de bravoure qui doit lui assurer à jamais la reconnaissance de ses concitoyens sans faire exception des hommes de parti: le vainqueur de Navarin a droit à la gratitude de la France entière: elle ne saurait oublier que pendant cette journée elle a gloire et ses hauts faits se voyaient ternis par les crimes commis par un gouvernement vendu à l'étranger. M. de Rigny avait recueilli l'honneur absorbé du pavillon français et donnait une leçon imprévue à l'insolence des ennemis de l'Etat.

A la nouvelle produite par ce triste événement se [illegible] commerciales [illegible] d'affaires des Etats-Unis, M. Barton. Cet ambassadeur a demandé hier ses passeports au ministre des relations étrangères, et son départ est prétendu. On les lui a délivrés aujourd'hui. Son départ paraît être fixé à demain 9. Le motif de cette circonstance est attribué au défaut, par la France, d'avoir rempli les conditions du traité.

On croit généralement que cet incident sera le signal d'une rupture soudaine avec la république des Etats-Unis, et le prélude d'une guerre dont l'idée seule suffit pour alarmer le commerce, par la raison que ses opérations postérieures se trouveront entravées. Cependant quelques personnes bien informées disent que toutes ces rumeurs de guerre sont sans fondement: M. Barton ne fait que suivre la marche tracée par M. Livingston. Après le départ du chargé d'affaires le consul restera pour servir de médiateur entre les deux peuples.

La question des explications est sans doute indécise jusqu'à l'époque de la réunion du prochain Congrès et de l'élection d'un nouveau président. Cette époque étant arrivée, du moyens de s'entendre se présentent naturellement, car il ne convient pas que deux nations éminemment civilisées, se déclarent la guerre pour de simples paroles, ou une vaine étiquette.

Paris 12—M. Barton, le chargé d'affaires du gouvernement des Etats-Unis reçut ses passeports lundi dernier à 10 heures, et il fit de suite les préparatifs de son départ qu'il a fixé au samedi suivant. Il expédia néanmoins, dans l'intervalle, pour les Etats-Unis, tous les papiers de la légation. Le gouvernement français de son côté a fait instruire son ambassadeur d'avoir à quitter de suite Washington. (*Le Temps.*)

Paris 11—Nous croyons pouvoir assurer que des ordres ont été donnés pour l'armement d'une division navale, forte de 15 voiles; la flotte devant être commandée par un amiral et deux vice-amiraux. Nous pouvons assurer en outre, que les préparatifs que l'on fait et pour l'approbation desquels on attend la réunion des chambres prochaines, sont sur un pied de guerre. (*National.*)

ESPAGNE—PARIS 12.

La réunion des cortès espagnoles a été fixée à un terme plus rapproché: elle aura lieu le 12 au lieu du 20 du courant. D'après cette circonstance, la rumeur se reproduit qu'il y aura une modification partielle dans le ministère, et qui sera réduite à la simple entrée de M. Alcala Galiano au département de la Trésorerie et de la marine. Le général Quesada, ce député est vivement sollicité par les ministres, à cause de ses talents oratoires dont on a grand besoin pour contrebalancer l'opposition que feront, à ce que l'on croit généralement MM. Toreno et De la Rosa.

Des lettres de Bilbao annoncent que le général Evans, à la tête de huit mille hommes était parti de cette ville pour se rendre à Vittoria; et après lui, les généraux Espartero et Jauregny, ayant sous leurs ordres un corps de 8000 hommes. Il restait encore à Bilbao 3000 hommes de troupes sans compter les milices urbaines. Le 7, Don Carlos et son neveu (l'infant Don Sébastian) se trouvaient à Oyartzun avec dix bataillons campés entre Tolosa et les frontières de France. Quatre de ces bataillons ont été placés par échelons depuis Oyarzun jusqu'à Fuenterabia, où se trouve Sarsfield, qui n'a avec lui qu'une seule pièce d'artillerie. Quinze autres bataillons stationnent du côté d'Anga, et trois autres, plus au sud-ron, se dirigèrent, le 8, sur l'Arragon.

Il paraît que Mina a donné des ordres pour que la garde nationale fasse son service sans aucune espèce de rétribution, et qu'il se formera escadron de volontaires à cheval, moyennant une paie de 5 réaux par jour pour chaque cavalier.

Un paragraphe de la *Sentinelle* dit: "on nous assure que le 3 du courant il s'est eu une action entre Cordova et les Carlistes, dans les environs de Vibaria, et dans laquelle l'artillerie des deux armées a eu la part principale. On ne sait rien des détails ni du résultat de cette affaire, mais il paraît certain qu'elle fut très sanglante et que Don Carlos s'y trouvait engagé en personne avec tous ses généraux et toutes ses troupes.

Le Journal ministériel ne donne rien cet après-midi, en fait de nouvelles de la frontière: on lit ce qui suit, dans le *Messager*:

"La hausse soudaine qui s'est fait sentir dans les fonds espagnols porte naturellement l'attention sur les nouvelles reçues de la frontière. On interprète de différentes manières les motifs qui ont forcé Don Carlos et l'infant Don Sébastian à s'approcher comme il l'on fait, de la ligne limitrophe. Cependant on attribue assez généralement cette retraite subite à l'action que l'on dit avoir eu lieu le 3 du courant, dans le voisinage de Vitoria. On assure d'un autre côté que la division des auxiliaires anglais, s'était réunie à Cordova.

Les journaux de la frontière ne parlent aujourd'hui que des dispositions prises pour obtenir la restitution de quelques lanches enlevées par les carlistes dans le Bidassoa, et une lettre de San Juan de Suz, du 7, dit que Sagastibeza avait offert de les rendre. Ici se sont arrêtées les négociations, et la troupe qui s'était rendue sur les bords de la rivière est repartie pour son campement.

Le brick *Mélange*, commandé par le capitaine de frégate, M. Mollier, est parti de Toulon le 9 de novembre faisant voile pour les côtes d'Espagne, et l'Endymion, commandé par le capitaine de corvette, M. Delalan, a été expédié le 11, de Brest pour la Corogne.

Du premier correspondant de l'Abeille.

WASHINGTON, 29 décembre 1835.

On dit que notre chargé d'affaires, Mr. Barton, a quitté Paris sans avoir reçu du gouvernement français le paiement de l'indemnité. Le ministère de Louis-Philippe semble disposé à attendre afin de savoir quelle sera la détermination du Congrès, ou peut-être même quelles seront les recommandations faites aux Chambres par le Président, au sujet de cette question. Je pense, et cette opinion paraît être généralement adoptée aujourd'hui, que le dernier message du Président sera entièrement satisfaisant, et que l'indemnité sera payée sans avoir recours à des mesures d'une nature hostile. Il peut arriver que les relations amicales entre les deux nations soient suspendues, mais ce ne sera pas pour longtemps. Le chargé d'affaires de la France, Mr. Pageot, prendra ses passeports Jeudi prochain, le 31, et les deux pays seront sans représentation diplomatique pour quelque temps. Il est curieux d'entendre la fille du major W. B. Lewis, maintenant Mme. Pageot, déclarer que son *souverain* a été insulté, et que par conséquent elle ni son mari ne peuvent plus rester dans ce pays. Le journal français, le *Temps*, pense que le départ de Mr. Barton sera le signal d'une rupture, et il affirme que ce résultat est généralement prévu en France. J'en doute, mais *nous verrons*.

La question de la ligne des frontières de l'Ohio et du Michigan a déjà occupé quelque temps la Chambre des Représentans; elle a même donné lieu à des débats assez animés. Il s'agissait de décider à quel comité serait renvoyée cette partie du message du Président qui traite de cette affaire. Les uns voulaient que ce fut au comité judiciaire, les autres au comité territorial, et quelques-uns à un comité spécial. Mr. John Q. Adams était en faveur de ce dernier avis, dans la conviction qu'aucun autre comité ne rendrait justice aux citoyens de Michigan. Lorsque cette question viendra devant la Chambre dans tout son jour, elle produira une vive discussion, car elle renferme de grandes difficultés. Il paraîtrait, d'après ce qui transpire sur ce sujet, que le territoire de Michigan n'est pas destiné à être admis dans l'Union pendant la cours de cette session. On compte dans le Sénat une majorité de quatre voix contre son adoption, et je suis assez porté à croire qu'elle n'a pas beaucoup meilleure chance de succès dans la Chambre. Michigan se présente au Congrès dans une étrange attitude. Ce territoire appelle sa constitution, et dit: mon Gouverneur, mes Sénateurs, mes Représentans sont élus, je suis un Etat libre et indépendant, et je réclame le droit d'être considéré membre de l'Union, *E Pluribus Unum*. Les Etats d'Ohio, Indiana et Illinois, dont les limites sont entamées par cette réclamation, protestent contre l'admission du Michigan, et demandent au préalable que la question de la ligne des frontières soit réglée. C'est la l'état de cette affaire, qui provoquera de longues et vives discussions, à moins qu'on ne puisse trouver quelque arrangement à l'amiable qui satisfasse à peu-près toutes les parties concernées. J'aurai soin de vous tenir au courant de ce qui sera dit et fait.

Hier, une forte majorité prononça enfin le renvoi au comité judiciaire, des deux messages du président, dont l'un transmet au Congrès la constitution et les autres documens officiels reçus de la convention de Michigan, et l'autre traite la question de la ligne de frontière entre l'Ohio et le Michigan.

Pénis à mon poste hier, dans la galerie, attendant l'ouverture de la séance, lorsque tout-à-coup une voix claire de femme, sortait près de moi du milieu des spectateurs, attire mon attention. Je me tourne et j'aperçois une femme d'un certain âge, appartenant à la secte des quakers, qui, inspirée par l'esprit saint, s'était levée et adressait quelques mots d'exhortation à l'assemblée qui s'étaient à trente pieds au-dessous d'elle. Tous les yeux se fixent immédiatement sur elle sans qu'elle en en intimide; elle continue sa harangue qu'elle débite avec beaucoup de facilité mais sans produire une bien vive impression, et ne cesse de parler que lorsque l'orateur entre et prend place au fauteuil. Deux autres femmes l'accompagnaient; l'une était de la même secte qu'elle, et l'autre, jeune personne d'environ 17 ans, d'une grande beauté, et évidemment en parente, semblait charmée de l'impression que produisait sa compagne. C'est là un des curieux incidens qui arrivent quelquefois dans l'étrange ville de Washington.

On assure que Roger B. Taney a été nommé Président de la Cour suprême des Etats-Unis, Mr. P. P. Barbour, juge de la même cour et Mr Powhatan Ellis, chargé d'affaires au Mexique. On croit très douteux que le Sénat confirme la première nomination.

Un comité a été nommé à New-York pour aller à Washington demander le recouvrement des droits de douane qui vont échoir, la restitution des droits déjà payés sur les marchandises consumées dans leurs enveloppes originales et négocier un emprunt dont les *fonds seront prélevés sur l'excédant de revenu en caisse* et dont le remboursement sera garanti par première hypothèque, ou tout autre sureté, au choix du secrétaire du trésor. Le congrès viendra sans doute au secours des incendiés, *mais quelle sera la somme allouée* et comment le sera-t-elle, c'est ce que je ne puis encore vous faire savoir.

MM. Clay & Calhoun ont chacun prononcé hujourd'hui au Sénat un *discours éloquent; le premier en présentant son projet de loi sur les terres publiques et le second*, sur l'ensemble de son bill pour la répartition de l'excédant de revenu. Ces deux projets de loi n'ont encore fait que peu de *progrès et il est impossible de prévoir* quel sera leur sort.

Parmi les nouveautés littéraires, on annonce la vie d'Isaac Hill, avec quelques extraits de ses discours et de ses écrits. Je ne doute pas que *cet ouvrage n'excite un grand intérêt et qu'il ne soit aussi utile au politique qu'à l'homme d'état.*

—On s'occupe beaucoup, en ce moment, des prisonniers du Bas. Nous avons dernièrement publié quelques particulars sur leur captivité; en voici d'autres que nous pouvons ajouter. Depuis les cinq années que leur captivité se prolonge, les ministres de Charles X n'ont pu intimement se rapprocher; ils n'ont cessé de se diviser en deux parties; tristes infirmités des choses humaines, il y a encore là les divisions et les tourmentes de la vie politique. M. Guernon de Ranville ne veut pas voir M. de Peyronnet; M. de Chantelauze ne vit bien qu'avec M. Guernon de Ranville. Le caractère de M. de Peyronnet s'est conservé tel qu'il était, inflexible, fier, pourvu dans ses souffrances et de sa captivité. M. de Polignac conserve ses manières d'excessive conviction, et la même naïveté de croyance en ses plans et en ses projets; M. de Chantelauze est l'homme simple et entraîné; M. Guernon de Ranville, jeté dans le cabinet d'alors sans antécédens, tout donné de sa position nouvelle, a été également entraîné et séduit. Cette position diverse, qui se produisait dans le conseil de Charles X, existe encore à Ham; tous ces prisonniers sont souffrans sans être précisément malades, une si longue captivité a dû naturellement altérer leur constitution.

La commission de médecins qu'on vient d'envoyer auprès d'eux, a pour but de constater leur état de malaise, afin de les transporter de Ham dans une maison de santé. C'est ainsi que Napoléon en agit, par la suite, avec le prince de Polignac et M. de Rivière, condamnés à mort dans le procès de Georges. Le projet du ministère serait, dit-on, de leur donner pour résidence à chacun le château de famille ou la maison qu'ils y posséderaient, en exigeant leur parole d'honneur qu'ils n'en sortiraient pas; plus tard on se radoucirait encore. Tous les esprits généreux approuvent sans doute ces actes d'humanité; seulement faudrait-il peut-être qu'ils s'étendissent à toutes les opinions et à un plus grand nombre de délits politiques. On ajoute que les prisonniers de Ham ont aujourd'hui de puissans protecteurs, au sein même de la Chambre des Pairs qui les a condamnés; ils en trouvent aussi aux Tuileries et dans la diplomatie, mais comme le disait dépuis de l'opposition, la meilleure protection pour eux, c'est le système doctrinaire depuis deux ans. Au reste, ce que l'on peut désirer, c'est que la mesure que prendra soit un acte d'humanité pure, et qu'on n'y joue aucune idée d'alliance intéressée et des gages donnés à quelqu'un pour avoir son appui contre le système de juillet. (*Temps.*)

OFFICIEL.

SENAT.

VENDREDI, 8 janvier 1836.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. C. Derbigny président, Bossier, Cuny, Johnson, Hoa, Labauve, Morancy, Moore, Nicholas, Bird et Tête.

Hier, le Sénat s'est ajourné à demain 10 heures du matin.

SAMEDI, 9 Janvier 1836.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens—Messrs. C. Derbigny président; Bossier, Brownson, Cany, Johnson, Labauve, Moore, Morancy et Nicholas.

Mr. Bossier a présenté la résolution suivante, qui a subi sa première lecture.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;

Que nos Sénateurs au Congrès soient requis et nos représentans invités d'user de tous leurs moyens au Congrès, pour la passation d'une loi donnant un bureau de terres au Nouchitoches sous le titre de Bureau des terres de la rivière Rouge.

Et il est de plus Résolu, &c.

Que le Gouverneur de l'Etat envoie immédiatement des copies de ces résolutions à nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès.

Sur motion de M. Brownson, le Sénat a pris en considération le bill intitulé:

"Acte pour fixer les termes spéciaux de la Cour de Paroisse, dans les paroisses ci-après mentionnées, et pour d'autres objets."

Ce bill a été lu pour la seconde fois, exempté de la règle, il a été lu pour la troisième fois et adopté.

Sur motion le Sénat s'est ajourné à lundi prochain 10 heures du matin.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 12 Jan. 1836.

ACTIONS.

Il n'y a pas eu de ventes au bureau.

COTON.

2400 balles	Mississippi.		14 cts.
83 dito	Louisiane.		17 à 17
115 dito	Mississippi bon.		16
151 dito	Alabama.		17
1722 dito	dito et Miss.		14
93 dito	Mississippi.		17
151 dito	Mobile.		17
600 dito	Loui. et Miss.		16
193 dito	dito dito		17
530 dito	Mobile.		15
126 dito	Loui. et Miss.		16
273 dito	dito dito		15
32 dito	dito dito		16 à 16
352 dito	dito dito		17 à 17
6,310 Total.			

FARINE—Par barril $7 à 5

SUCRE—N. O. nouvelle récolte 9 à 9 1/2 cts.

MELASSES—35 à 36 cts. le gallon.—Vente de 335 barriques.

GRAISSE—11 à 12 cts. la livre.

PORC—Mess $18 à 20—Prime 16 à 17—rare.

WHISKEY—Bouché, 50 à 55 cts.—en demande.

MAIS—85 à 90 cts. le boisseau.

FARINE DE MAIS—$22 à 3.

BEURRE—Goshen 25 cts.—par barrique.

De l'Ouest. 22 cts.—rare.

BOEUF—Mess $12—Prime 10.

TABAC—6 à 8 cts—lents.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Robert Bowne, Mansfield, Havre, L H Gale.
Navire Star, Glover, Liverpool, L H Gale.
Navire Southerner, Glover, Liverpool, Mallard & co.
Navire Robert Morris, Gay, Havre, O Bigourdan.
Barque Ballochan, Commal, Bordeaux, J Barrett & co.
Brick Rowse, Cady, Havane, O Bucklin.
Brick Oregan, Kelly, Boston, L H Gale.

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Crowell, des passes, venant mis en mer le brick Columbus; il a amené dans le port la barque Osprey, les bricks Unas, Albatross, Vercador, et la goélette New-Castle—Il rapporte qu'il y avait en dehors de la barre, les navires Xylon, Montgomery, Yazoo, Sylvanus, Jenkins, les barques Cambrian, Earl, Dallousie et Andes autre dont ne connaît pas les noms, le brick Smyrna.—Rien de nouveau en rivière.

Bateau de remorque Porpoise, Riddle, des Passes, ayant mis en mer les bricks Nahant, Caroline Charlotte et les goëls Hunter et Flora; il a amené dans le port la barque Greenhaw, le navire Crescent et le brick Criterion.

Bateau de remorque Grampus, des passes, ayant mis en mer les navires Dannemark, Mary Ann, Charles et le brick Petronello; il a amené dans le port le navire Senator et le brick Baccius.

Navire Senator, Stacy, de Boston.
Navire Crescent, Haley, de Portsmouth.
Barque Greenhaw, Morrison, de Newcy.
Barque Osprey, Gaylord, de Saybrook.
Brick Opelousas, Collins, de Boston.
Brick Criterion, Tubbs, des Iles Turques.
Brick Vencedor, Carranse, de la Havane.
Brick Unas, Bausk, de Norfolk, avec des esclaves.
Brick Backus, Bernard, de Matanas.
Goël Watchman, de Tampico.
Goël New-Castle, Watkins, de la Havane.
Paquebot à vapeur David Brown, Wright, en 6 jours de la Havane, avec des fruits.

Graines de Jardinage à vendre par LEROY & Co. Rue Royale, no. 128, encoignure St. Louis. 13 jan—3

Librairie Française et abonnement de lecture de Fremaux, rue Royale, No. 103.

REÇU par les derniers arrivages: les ouvrages suivans:

Œuvres de Buffon, Beaumarchais, Bernardin de St. Pierre, Barthélemy, Bouilly, Bourdaloux, Chateaubriant, Casimir de Lavigne, Collier, Dictionnaire de l'Amour, Emile, Debrasz, Encyclopédie Poétique des Arts et Métiers, Poésies de Mme. Desbordes, Valmore, Lamartine, Lettres à Sophie, Voyage d'Anacharsis, Voltaire, Volney, Lahuppe, Robin, Virey genre humain et les romans suivants, Jean Sans, conseiller d'Etat, Corps sans âmes, Atelier d'un peintre Médinoche, Physiologie du mariage, les jolies Filles, Roi de la révolution, Secrétaire intime, Berge de Kostwen, et quantité d'autres des meilleurs auteurs, dictionnaires de Boiste et de Boyer, grammaires des grammaires de Laumont, de Chopsal, Lethelier, de Cobbet et autres, Télémaque, Trésor des enfants, Fables de Lafontaine, livres d'église, manuels, etc., papier et modèles de dessin, papiers de couleurs et gaufré, papier de tentures pour appartemens, cielages lits et bordures très riches.

Fusils de chasse grand calibre, cannes à fusils perfectionnées, capsules, briquets phosphoriques.

Ombrelles pourdrennes, rubans, soieries, fleurs pour bals, garnitures de chapeaux, laiton, cornettile et feuilles de carton pour modiste, broderie de Nancy, toiles que cols, pélerines, cols pour hommes. 31 déc—4,2ps

Maïs.—150 sacs de maïs à vendre par PERKS & HALL, 12 jan no. 2, Levée de devant.

Sucre.—85 boucauds de sucre à vendre par PERKS & HALL, 12 jan no. 2, Levée de devant.

Sel.—100 sacs de sel, à vendre par PERKS & HALL, 12 jan no. 2, Levée de devant.

POUR LA HAVANE, via Key West—Le bateau à vapeur DAVID BROWN, capitaine J. T. Wright, ce bateau marche supérieure, et bien connu pour ses beaux ménagements, est maintenant prêt à recevoir des passagers pour les deux ports ci-dessus désignés. Il fera voile le samedi, 16 janvier, à 4 heures du soir. S'adresser, pour passage seulement, à bord, au bout de la rue du Canal.

Prix du passage à la Havane, $45.
Do. Key West. 30.

N B. Aucune chambre ne sera engagée, à moins d'être payé d'avance. 13 janv—4

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le bateau à vapeur fin marcheur BALTIC, capitaine M. Quarrier, est prêt à recevoir du fret, et ayant le quart de son chargement engagé, partira samedi prochain, 16 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS, 13 janv 40, rue Poydras-st.

Pour New-York—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à HARROD & QUARLES, 13 jan no. 24, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira très incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 10 ou 12 passagers, s'adresser à R GRONING & Co. 13 janv

BUREAU de la Compagnie d'Assurance de la Marine de l'Ouest et à Incendies—Les directeurs ayant déclaré aujourd'hui, un dividende de 10 pour cent sur le capital de la compagnie, des profits des derniers six mois, ce dividende sera payable aux actionnaires, ou à leurs représentans légaux, le 18 du courant ou après. 13 janv L. MATTHEWS, président.

SUCRE & CAFE—*277 sacs café* de la Havane, et 90 caisses de sucre, au débarquement du brick Bacchus, à vendre par R. GRONING & Co. 13 janv

FARINE—500 barils farine superfine, à vendre par G. DORSEY, 13 janv 33, Nouvelle Levée.

Jambon—20 boucauts côte plate, de Cincinnati, à vendre par G. DORSEY. 13 janv 33, Nouvelle-Levée.

ON DEMANDE quelques centaines d'actions des banques et compagnies d'assurances de cette ville savoir:

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Banque des Artisans et de Négocians
Banque du Commerce.
Banque du Gaz.
Compagie d'Assurances Maritimes de l'Etat de la Louisiane.

S'adresser au no. 119, rue Royale, 13 jan—4

Chapeaux & Casquettes.—50 caisses contenant des chapeaux de castor, de soie, de loutre, etc, des casquettes pour hommes et enfans, à vendre à très bas prix, par HARROD & QUARLES. 13 jan no. 24, rue de la Douane.

POUDRE—FF, poudre de Cayenne, etc., à vendre par HARROD & QUARLES, 13 jan no. 24, rue de la Douane.

Sel en peau.—A vendre, en débarquement du navire John Barber, de Liverpool. 500 sacs de sel, CARRIÈRE, DARAN & Co. 13 jan no. 11, rue St. Louis.

Coquilles.—Les soussignés passeront des contrats avec les personnes qui désireraient se procurer des coquilles pour paver. Elles seront délivrées au Bassin, ou dans tout endroit de la ville désigné. W. E. & R. MURPHY, 13 jan no. 132, rue du Bassin.

Goudron &c.—500 barrils de goudron 200 dito résine, 1100 barrils de charbon de Liverpool, ainsi qu'une grande quantité de bois de chêne, de frêne et de pin, sable et coquilles à vendre par W. E. & R. MURPHY, 13 jan no. 132, au Bassin.

SOIRIES.—5 caisses gros de Naples unis de toutes couleurs du Poult de soie, première qualité de dito: 1 do do large façonné do do: 1 do do à petits dessins do do: 1 do *plaid façonné do do: 2 do gros de Naples noir*: 1 do poult de soie: 3 do lustré d'Italie première qualité: 1 do satin noir do do: 4 do do très bleu: 2 do satin blanc, qualités assorties, et un très bel assortiment d'une grande variété d'étoffes en soie pour robes de dames, le tout *très frais* et à la mode, en débarquement des navires Huntsville et Alabama, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS. 13 jan

Couvertures.—10 balles de couvertures à très bas prix: 15 do de françaises, qualité supérieure; 6 do do très épaisses, à vendre par MM. DE LIZARDI & Co. 11 jan—d

Pour cause de départ—A vendre, une pharmacie bien achalandée et située dans un quartier avantageux. S'adresser au bureau de cette feuille. 11 jan—3

AVIS—Le soussigné, exécuteur testamentaire de la succession de Rosalie Chesneau, prie les personnes auxquelles la succession peut devoir, de se présenter à lui, avec leurs titres pour être payées. J ROUSSEAU, Rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, no. 148. 11 jan—3

AVIS—Le soussigné exécuteur testamentaire de feu Joseph Soniat Dufossat, aîné, prie les personnes qui pourraient avoir des réclamations à exercer contre la dite succession d'avoir à les lui faire connaître dans six jours, et ceux qui lui doivent, d'avoir à régler leurs comptes. Faubourg Annonciation, encoignure Tchapitoulas et St. Jacques. JOSEPH SONIAT DUFOSSAT, 11 jan—6 jeune secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.—Les président et directeurs ont ce jour déclaré un dividende de $3 par actions, payables aux actionnaires, ou à leurs représentans, à dater du lundi 11 courant. Wm. TUFTS, 6 jan—4 secrétaire

BINOCHE FRERES préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils détailleront cette semaine plusieurs caisses de nouveauté telles que soieries, lingeries, pellerines en velous et satin, garnies de dentelle et blondes: et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo. 28 déc—f no. 13, rue Royale, près la rue St. Louis

VAUDECHAMP, Peintre de Portraits, rue Royale, no. 105, près celle de Toulouse. Les personnes qui ont des portraits faits par lui, peuvent les lui envoyer pour les faire venir. 11 jan—6

VIN ROUGE de Bourgogne en barriques à vendre par E. SAINET, 7 jan—7 rue Bienville, no. 51.

JAMES EVANS & Co.—Rue de Chartres, no. 16, ont maintenant en magasin, 300 caisses de chapeaux et casquettes de tous genres et de toutes qualités. Ils offrent à des conditions très favorables, ces marchandises qui conviennent également au marché de cette ville et à la campagne. 12 jan

Sucre de la Havane, Café, &c.—A vendre par le soussigné, au débarquement du brick Ro